

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**  
**DELIBERATION N° 11**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

**Absentes :**

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Ugalde,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Concert du Nouvel An - Convention de partenariat entre le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel, la Scène nationale du Sud-Aquitain et la ville de Bayonne.

Après les succès rencontrés par les éditions 2017 et 2018 du Concert du Nouvel An et à la demande de la Ville de Bayonne, une nouvelle édition du Concert du Nouvel An est prévue à la Salle Lauga, les 5 et 6 janvier 2019. Pour ce faire, le partenariat avec le Conservatoire du Pays Basque - Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain, coorganisateurs des deux premières éditions, est reconduit.

Le directeur du Conservatoire a été mandaté pour élaborer le programme de ce concert. Des œuvres des Amériques constitueront le programme de l'édition 2019 (*West side story, Rhapsody in blue, Summertime, Danzón n°2, Bossa nova...*). Comme en 2017 et 2018, l'orchestre sera placé sous la direction du très talentueux Victorien Vanoosten.

La Ville de Bayonne entend favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. A cet égard, le Concert du Nouvel An constitue une occasion particulière de sensibiliser des publics peu habitués à assister aux concerts de l'Orchestre symphonique du Pays Basque / Iparraldeko Orkestra. Dans la logique du schéma de développement culturel et patrimonial 2017/2020 que le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017, une grille tarifaire adaptée aux personnes aux revenus plus modestes a été élaborée.

C'est ainsi qu'en complément de la gratuité offerte à tous les jeunes de moins de 22 ans qui constitue un principe pour tous les concerts de l'Orchestre, plusieurs autres dispositifs allant de la gratuité à des tarifs très bas sont proposés.

Pour l'ensemble de cette opération, la Ville de Bayonne mettra à disposition la Salle Lauga et mobilisera un budget estimé entre 18 000€ et 20 000€ pour la location de matériels scéniques (grill technique, sonorisation, éclairage), des dépenses de communication, l'aménagement du hall d'entrée, la mise en place de divers personnels (contrôle, salle, DPS) et la prise en charge d'autres dépenses accessoires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel, la Scène nationale du Sud-Aquitain et la ville de Bayonne et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne